Audience à la Dac-Réunion du 3 avril 2026
Compte-rendu

La Direction des affaire culturelles de La Réunion a reçu une délégation de représentant·e·s du spectacle vivant, vendredi 3 avril, de 11h à 13h30.

Cette rencontre faisait suite à une demande envoyée le mardi 31 mars à l'Etat, la Région et le Département par une intersyndicale (Syndeac, SCC, Scène Ensemble, Ekhoscène) et le réseau KOLET'.

Il s'agissait d'obtenir de la visibilité sur les orientations budgétaires, mieux comprendre les délais d'instruction, d'arbitrage et de versement des subventions, être informés de toute évolution budgétaire afin d'en anticiper les impacts.

"*Cette rencontre répond en urgence à la demande émise par l'intersyndicale*", a indiqué Marie-Jo Lo-Thong, directrice des affaires culturelles, en préambule.

Etaient présent·e·s

- **Pour l'intersyndicale-interréseau :** Soraya Thomas et Teddy Jamois (Syndeac), Cécile Fontaine (SCC), Fabienne Hoarau (Scène Ensemble), David Chassagne (KOLET'). Excusé : Thomas Bordese (Ekhoscène)
- **Pour la Dac-Réunion :** Marie-Jo Lo-Thong, directrice des affaires culturelles, Johny Mallarmé, directeur adjoint, Guilène Tacoun, conseillère musique et danse, Stéphane Négrin, conseiller théâtre Nicolas Stojcic, conseiller EAC, Johanna Martin, chargée de communication

Contexte général

- La Dac-Réunion comme les autres Dac outremer, subit une baisse de 3% de son budget, tandis qu'au national, les budgets de toutes les Drac sont diminués de 5%
- "*Nous avons fait en sorte que ça ne touche ni les labels ni les compagnies,* explique la Dac-Réunion. *Nous faisons porter une grosse part de ces 3% sur les structures qui bénéficient d'un fort investissement de l'État (principalement CDNOI et Séchoir) ainsi que sur les festivals (que nous allons essayer de compenser). Nous ne touchons pas le budget des autres lieux ni celui des équipes artistiques. Il y a une petite baisse sur les festivals et nous allons essayer de voir comment les compenser*".
- Par rapport à 2025, l'enveloppe des aides déconcentrées au spectacle vivant a été préservée "*mais il y des mouvements à l'intérieur de cette enveloppe*".
- La part du budget de la Dac pour le spectacle vivant est entre 36 et 40% entre 2021 et 2024 et 43% en 2026

Attribution des subventions 2026

- L'intersyndicale a alerté sur les retards d'attribution qui fragilisent les trésoreries des compagnies accentuent un phénomène d'embouteillage des actions.
- La Dac-Réunion indique que les notifications arriveront en avril et les paiements en mai-juin

Fonpeps

- L'intersyndicale rappelle que ce dispositif (soutien aux emplois au plateau ciblés "petites jauges") représente une part importante de l'emploi dans le secteur.

- La Dac-Réunion indique que ce dispositif national n'est pas supprimé mais le choix a été fait par le Ministère de "*baisser les seuils afin que ça profite aux petites compagnies*". Le budget du Fonpeps n'a jamais suffi. Son budget a bien été augmenté de 4 millions mais c'est insuffisant. Le travail d'affinage se poursuit avec Christopher Miles, directeur général de la création artistique.
- Au local, la Dac ne dispose pas de mesure de l'impact précis du Fonpeps. Une étude locale pourrait lancée, en lien avec KOLET, pour évaluer l'impact des baisses sur le territoire et faire remonter ces données au ministère.

Feac

- Ce fonds d'aide à la mobilité artistique fait aussi l'objet d'inquiétudes de la part de l'intersyndicale.
- Il s'établira, pour La Réunion, à 150 000€ pour 2026, soit 10 000€ de plus qu'en 2025 mais beaucoup moins qu'en 2024 (208 000€).
- Explication : ce fonds est abondé à parité par le Ministère de la Culture et le Ministère des Outremer. Jusqu'en 2022, l'enveloppe nationale était de 1 million d'euros. En 2023, notamment pour soutenir l'après-Covid, chaque ministère a rajouté 250 000€, faisant passer le Feac à 1,5M€. Ce montant a été maintenu en 2024 mais, en 2025, le Mom a retiré 250 000€, entraînant le Ministère de la Culture à faire de même (la somme étant réattribuée à d'autres dispositifs pour les outremers).
- Un autre dispositif est accessible aux structures culturelles (lorsque les projets concernent les moins de 30 ans) : le Febecs.

Appels à projets

- L'intersyndicale a rappelé combien la multiplication des appels à projets et leurs temporalités souvent très serrées rendent difficile le travail des structures, notamment les plus fragiles. Ce qui s'apparente même à une forme de dégradation dans la structuration.
- La Dac a présenté un document émanant de la Drajes (Jeunesse et Sports) qui retrace le calendrier annuel des appels à projets de l'État. À retrouver ici.

Dialogue

- La directrice des affaires culturelles se dit prête à instaurer des rendez-vous réguliers avec l'intersyndicale, sur une temporalité à trouver ensemble, pourquoi pas tous les trois mois. Elle propose également que ce dialogue soit élargi sur le territoire et intègre les autres institutions
- L'intersyndicale invite l'ensemble du secteur à se mobiliser autour du Coreps, dont les travaux avancent et qui constitue une instance de dialogue social importante

La suite

- L'intersyndicale est rejointe par la CGTR et le Synpase
- La Région Réunion et le Département ont fait savoir qu'ils étaient prêts à recevoir les représentant·e·s du secteur. Les dates de ces rencontres sont en cours de calage.

Soutien de la Dac-Réunion au spectacle vivant : les chiffres (au 31 mars 2026)				
Programme		Montant	Evolution 2021-2025	Prévision 2026 (au 31 mars)
Programme 131 "Création"	**Fonctionnement**	**3,98 M€**	**+ 18,7 %**	**3,80 M€**
	dont soutien aux artistes et équipes artistiques	977 000 €	+ 10,1 %	930 000 €
	dont soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion spectacle vivant	2,58 M€	+ 26,3 %	2,53 M€
	Investissement	**3,58 M€**		
Programme 361 "Transmission des savoirs et démocratisation"		2,72 M€	- 4,8%	